

COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 10

PROCÈS – VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal

Du 3 avril 2025

Le 3 avril 2025, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 27 mars 2025, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur Bernard MOULLÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Mme Séverine DURET, Mr Yoann RENARD, Mme Christelle SEVIN, Mr Dominique BATIER, Mme Laurence COUTARD, Mr Mickaël ORY, Mme Valérie BODIN et Mr Daniel ANGOT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr Thierry HEURTAULT, Mme Stéphanie BLANCHE, MM. Jean-Michel BOURNY, Jean CHAPRON et Mme Cécile MONTIÈGE.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Monsieur Yoann RENARD est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adoindre le point suivant à l'ordre du jour : Modification du tracé GR365 au niveau de la Hardière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CM DU 27 MARS 2025.

Monsieur le maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025. Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5217-10-4 relatif au calendrier de vote du budget des métropoles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2025 de la commune ;

Après avoir suivi la lecture du budget présentant les diverses propositions, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des voix :

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

- Pour l'investissement, équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 457 428.92 €.
- Pour le fonctionnement, total des dépenses de 510 767.56 €, total des recettes de 881 227.97 € ce qui dégage un excédent prévisionnel de 370 460.41 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 POUR LOTISSEMENT DE LA HERVEILLÈRE

Après avoir suivi la lecture du budget présentant les diverses propositions, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des voix :

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

- Pour l'investissement, équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 92 458.23 €.
- Pour le fonctionnement, équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 93 184.64 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 POUR LOTISSEMENT DU FOURNEAU

Après avoir suivi la lecture du budget présentant les diverses propositions, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des voix :

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

- Pour l'investissement, équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 126 108.26 €.
- Pour le fonctionnement, total des dépenses de 131 109.26 €, total des recettes de 204 672.00 € ce qui dégage un excédent prévisionnel de 73 562.74 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 POUR LOTISSEMENT 9 RUE DES DOLMENS

Après avoir suivi la lecture du budget présentant les diverses propositions, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des voix :

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

- Pour l'investissement, équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 166 529.80 €.
- Pour le fonctionnement, équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 166 530.80 €.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS VOIRIE, TRAVAUX, AFFAIRES SCOLAIRES-CANTINE, COMMUNICATION ET CIMETIERE

Commission Cimetière :

Pour donner suite aux réunions de conseil du 16 janvier, 6 et 27 mars 2025 concernant le déplacement de la tombe du prêtre Hautbois, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents de ne déplacer que la partie supérieure de la tombe en conservant la stèle du monument.

La séance s'est terminée à 23h

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 mai 2025 à 20h00